



POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Conformément à la Directive Droit des Actionnaires 2017/828 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2017 et de l'article R 533-16 §I (en application de l'art. L 533-22), Portzamparc Gestion porte à votre connaissance sa politique d'engagement pour l'exercice 2020.

Cette politique comporte 6 éléments décrits ci-dessous.

1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Nos équipes d'investissement surveillent en permanence la performance financière et les risques des entités dans lesquelles ils investissent. Une grande variété de sources de données et de fournisseurs de recherche sont utilisés pour construire une vue complète de l'évolution actuelle et attendue des revenus, de la rentabilité, des flux de trésorerie et du bilan de chaque entité. Cette analyse est appuyée par des visites, des réunions et d'autres interactions avec la direction des entités dans lesquelles nous investissons. Dans ces efforts, nos équipes d'investissement sont soutenues par le Sustainability Center, les éléments de recherche quantitative interne.

Concernant l'impact social et environnemental : il y a un premier niveau de notation des valeurs de notre univers par des prestataires externes. Compte tenu de la spécificité de notre univers (small et mids caps), certaines valeurs ne sont pas couvertes ou mal suivies. Nous complétons alors notre connaissance par un travail de recherche de données et une sensibilisation des sociétés émettrices conduisant à l'envoi de questionnaires spécifiques.

2° Le dialogue avec les sociétés détenues

Nous suivons régulièrement les sociétés de notre univers. Nous avons des rencontres régulières et ou des réunions téléphoniques. Nous pouvons aussi contacter nos interlocuteurs par mail pour des questions spécifiques. Ce dialogue nous permet de compléter, mettre à jour notre connaissance de la société de son environnement, pour bien appréhender les points stratégiques auxquels la société fait face, les réponses qu'elle y apporte. Ce dialogue peut porter sur des points impactant la performance financière mais aussi sur des points de sa politique ISG/ESR.



3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

Afin d'être conforme aux obligations qui lui incombent, Portzamparc gestion a réalisé son rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de vote de Portzamparc Gestion pour l'exercice 2020.

Rappel des principes adoptés par la société de gestion, en matière de vote :

La société de gestion a déterminé les cas dans lesquels, elle exercera les droits de vote :

- Pour les sociétés du SBF 120 : la procédure de la politique de vote sera systématiquement enclenchée.
- Pour les sociétés hors SBF 120 : elle sera systématiquement enclenchée lorsque le seuil de détention dépassera 3.00% du capital. Ce seuil est considéré par la société de gestion comme le niveau à partir duquel son vote est significatif. A noter, la société ne s'interdit pas de voter si le seuil est inférieur à 3.00% du capital, si elle le juge nécessaire/adéquate.

Concernant les sociétés étrangères, la société de gestion fera tout son possible pour exercer sa procédure de politique de vote mais en raison de processus de vote très souvent contraignants, aucune garantie de bonne fin ne peut être donnée à nos clients.

A noter que Portzamparc Gestion ne pratique pas le prêt de titres et peut donc à tout moment voter pour l'intégralité des titres présents en portefeuille.

Portzamparc Gestion n'a pas de recours à des conseillers en vote.

La procédure opérationnelle de mise en œuvre de la politique de vote de Portzamparc gestion est disponible au siège de Portzamparc Gestion.

Rapport :

1- Nombre de sociétés dans lesquelles Portzamparc Gestion a exercé ses droits de vote :

Au cours de l'année 2020, il a été recensé 150 valeurs concernées par une assemblée générale. La société de gestion a exprimé des votes pour 48 d'entre elles.

Concernant les 150 valeurs en portefeuille :

- **Dans le périmètre du SBF 120 :**
 - 43 valeurs étaient soumises aux recommandations de l'AFG :
 - 43 ont été votées dont 14 pour lesquelles l'AFG n'a pas émis de recommandations.
 - Tous les votes ont pu être exprimés.



- **Hors périmètre du SBF120 :**
 - Aucune valeur dont le seuil de détention dépassait 3%.
 - Aucun vote n'a été exprimé.
 - 107 valeurs dont le seuil de détention ne dépassait pas 3%.
 - 5 assemblées générales ont reçu des votes
 - 102 n'ont pas reçu de votes.

- Au global, Portzamparc Gestion a voté lors de 48 assemblées :

Statistiques de vote

	2020
Assemblées votables	150
Assemblées votées	48
Taux d'assemblées votées	32%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	34
Résolutions votées	1049
Votes d'opposition aux résolutions	9%

Répartition thématique des votes d'opposition

Approbation d'une convention réglementée	1%
Modification statutaire	2%
Nomination d'administrateurs ou de censeurs	10%
Opération dilutive	38%
Pilule anti-OPA	6%
Rémunération des dirigeants ou administrateurs	33%
Validation des comptes ou approbation du quitus	11%

Le point sur les choix effectués sur les votes les plus importants n'est pas reporté dans ce rapport car aucun vote ne nécessitait d'explications. Ces aspects seront précisés pour l'exercice 2021.

2- Cas pour lesquels les principes fixés dans la procédure n'ont pu être respectés : Non concerné.



3- Situation de conflit d'intérêt :

La Société de Gestion n'a pas eu connaissance de situations de conflit d'intérêt.

***Ce rapport est en ligne sur le site de Portzamparc Gestion.
www.portzamparcgestion.fr***

PS : nous informons le lecteur que Portzamparc Gestion a mis à jour et renforcé sa politique de vote aux AG en début d'année 2021. Nous l'invitons à en prendre connaissance sur le site internet de la société ou en nous contactant directement.

4° La coopération avec les autres actionnaires

A ce jour, la société de gestion n'a pas engagé de coopération avec d'autres actionnaires.

5° La communication avec les parties prenantes pertinentes

Concernant la politique des droits de vote, nous nous sommes rapprochés de l'AFG (Association Française de Gestion). Cette association de place a mis en place une politique d'exercice des droits de vote répondant aux recommandations de bonne gouvernance des instances gouvernementales et réglementaires. Nous appliquons ces recommandations.

6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

En sa qualité de société de gestion, Portzamparc Gestion peut rencontrer dans l'exercice normal de ses activités des situations potentielles de conflits d'intérêts, avec ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses porteurs... avec qui elle entretient des liens particuliers tels des liens commerciaux, d'influence...

Aussi, Portzamparc Gestion a mis en place des procédures destinées à déceler, prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice de sa politique d'engagement.

Ces procédures font partie de sa politique générale de gestion des conflits d'intérêts, à travers les dispositions suivantes :

- Une organisation interne respectant les principes de séparation des fonctions afin d'assurer l'indépendance d'action requise dans certaines situations permanentes de conflits d'intérêts potentiels. Portzamparc Gestion a mis en



place des dispositions permanentes de séparation des opérations liées, de manière à ce que celles-ci soient effectuées indépendamment des autres opérations avec lesquelles des problèmes de conflits d'intérêts peuvent survenir.

- Une politique interne de gestion des conflits d'intérêts qui inclut des principes déontologiques stricts : intégrité, équité, impartialité, respect du secret professionnel et primauté des intérêts des porteurs sont des principes qui occupent une place prépondérante parmi les règles auxquelles les collaborateurs de Portzamparc Gestion doivent se conformer.
- Une politique relative aux transactions personnelles des collaborateurs qui inclut la catégorisation des collaborateurs de Portzamparc Gestion, gérants et dirigeants compris, en « personnel sensible » et les soumet à certaines interdictions de traiter pour leur compte personnel.
- Une politique relative aux cadeaux et avantages donnés et reçus par les collaborateurs de Portzamparc Gestion.
- Une politique relative aux fonctions externes exercées par les collaborateurs de Portzamparc Gestion.
- Un programme de formation groupe adapté et destiné aux collaborateurs de Portzamparc Gestion concernés par les conflits d'intérêts.

Portzamparc Gestion s'est doté d'un dispositif de prévention et de contrôle au niveau de toutes les activités. Ce dispositif permet de veiller à la prévention des conflits d'intérêts et stipule les mesures correctives à prendre. Sa mise en œuvre est assurée par le responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) de Portzamparc Gestion.